

Edito

EN MARCHÉ !



Marche ou crève ? Marche ou grève !

Il en arrive de partout... le président ne sait plus où donner de la matraque. Pas un secteur d'activité n'est épargné par les réformes rétrogrades, pas une journée sans une nouvelle poche de résistance.

Postier-ers des Hauts de Seine, ouvrier-ères Ford Blanquefort, avocat-es du barreau, cheminot-es, zadistes de NDDL, étudiant-es de partout, salarié-es de la santé, travailleur-euses sociaux, intermittent-es, nous n'aurons pas assez de place dans un édito pour saluer toutes celles et ceux qui

aujourd'hui disent non au projet Macron : la cagnotte pour les nanti-es, le bâton pour la populace...

Alors que les grèves se multiplient, que les alternatives se développent, que la convergence se met en place et que la solidarité s'organise, le gouvernement ne se contente plus de réprimer, et s'apprête à dévaster le droit de grève (voir rubrique *ça nous concerne aussi*). Attention Macron, nous aussi on est en marche !

**1er mai pour la journée des travailleur-euses, 22 mai pour la défense du service public, et bien d'autres dates à inscrire dans nos agendas de lutte.**

Bonne lecture  
La rédaction

Actualité

Le 22 mai, dans l'unité, nous amplifions les mobilisations

L'ensemble des organisations syndicales des trois versants de la fonction publique se sont réunies et ont décidé de façon unanime d'appeler à la grève et aux manifestations les salarié-es, le 22 mai prochain. La CGT Agri souscrit pleinement à cet appel et invite les salarié-es du MAA et de ses établissements à rejoindre ce mouvement pour stopper la remise en cause des conditions de travail des salarié-es du public, l'accès aux services pour les citoyen-nes, et la marchandisation du bien commun.

Les régimes spéciaux et les retraites ne sont pas des privilèges mais bien des systèmes à défendre et à développer.

La précarité voulue par le gouvernement n'est pas l'avenir mais une reculade qu'il faut combattre, et exiger un plan de déprécarisation massif.

L'intérêt général n'est pas un archaïsme mais bien le rempart contre les appétits destructeurs du capitalisme.

La méritocratie salariale est une injure à notre statut et à notre mission d'agent public.

Un autre service public est possible.

Retrouvez les propositions de la CGT pour une reconquête des services publics en suivant ce lien : [Services publics : partout, pour toutes et tous.](#)



Vous pouvez lire ici le [communiqué unitaire.](#)

**Liquidation Totale****Avant fermeture définitive**

**Le rapport de la cour des comptes sur les services déconcentrés de l'État a été rendu public le 11 décembre 2017.**

**La logique générale de ce document n'étonnera personne : continuer à rétrécir le champ d'intervention des services de l'État, pour se concentrer exclusivement sur quelques missions régaliennes jugées prioritaires et abandonner l'idée de services de proximité de l'État sur l'ensemble du territoire.**

Si un rapport de la cour des comptes n'est pas un projet de loi ou de texte réglementaire, il fixe des orientations le plus souvent régressives pour nos administrations et il ne fait qu'anticiper et/ou provoquer leur mise en oeuvre.

C'est pour cela qu'il nous paraît fondamental d'en analyser le contenu pour enclencher avec l'ensemble des agents, les ripostes nécessaires.

### **Pour l'ensemble des services déconcentrés**

Plusieurs préconisations visent à supprimer certains services déconcentrés comme :

- la suppression des rectorats de petite taille (Prec 25) ;
- la réduction du nombre d'arrondissements et donc de sous-préfectures (Prec 27).

D'autres ont pour objectifs de réduire les effectifs d'agents par fusion de certains services comme les secrétariats généraux des Directions Départementales interministérielles (DDI) d'un même département (Prec 36).

D'autres encore permettront de contourner l'activité, puis de vider de leur contenu certains services, par le développement des délégations ou des transferts de missions en matière d'inspection, de contrôle et de certification (Prec 11).

Certaines d'entre-elles ont des conséquences directes sur les carrières des agents :

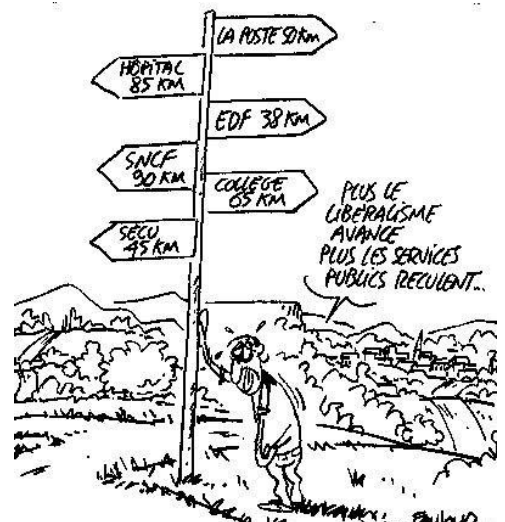
- pousser aux mobilités non voulues par chantage sur la revalorisation indemnitaire (Prec 28)
- expérimenter avant le 31/12/19 la gestion collective des agents de catégorie B et C au plan régional, ce qui pose la question du respect du statut de la fonction publique et des statuts nationaux des corps. La gestion régionalisée ouvre la porte à des inégalités de traitement des fonctionnaires d'une région à une autre (Prec 39).
- poursuivre la fusion des corps pour permettre la réduction de leur nombre et pousser les agents à la polyvalence et à l'abandon de leurs qualifications (juridiques, techniques, etc ...) (Prec 34).

Les services déconcentrés du MAA, leurs missions publiques et leurs agents, occupent une place toute particulière dans ce rapport (voir page suivante).

Est-ce l'avenir dont nous rêvons ? Des services publics vendus aux intérêts du privé dont la question de la rentabilité primera sur l'intérêt général. Des territoires ruraux désertifiés traversés par des TGV ? Des salarié-es précaires et soumis corvéables et déplaçables au gré des fermetures de services ?

Il s'agit bien de la poursuite des réformes territoriales entamées sous le précédent gouvernement. Les fusions régionales ont déjà mis à mal l'égalité territoriale, la cohésion sociale, par la disparition de services publics de proximité.

C'est au tour des départements.



## Zoom

### Services du MAA visés par le rapport de la cour des comptes

Alors qu'un certain nombre de crises sanitaires défrayent la chronique ces dernières années (viande de cheval, Lactalis, ...) on peut facilement imaginer l'effet du transfert de certaines des missions des DDCSPP (ex-services vétérinaires et ex-répression des fraudes), par exemple, aux entreprises, (Prec 11).

Les agents des services dédiés des DDT(M) ne seront plus présents dans certaines commissions de sécurité (campings, ...) (Prec 13).

Les services forestiers des DDT(M) seront vidés de leur contenu et de leurs missions de service public de proximité par transfert de leurs missions au niveau régional (Prec 5).

Les instructions des aides européennes, réalisées par les SEA des DDT(M), seront transférées à l'ASP (Prec 14). Si cela revêt bien des missions de l'organisme payeur, qui rappelons-le recrute des fonctionnaires du MAA, la dérive de l'agenciarisation des services publics est ici amplifiée, avec un risque accru de précarisation des personnels, puisque le statut d'agence prévoit les contrats précaires de chantier.

L'abandon définitif des dernières activités d'ingénierie territoriale est scellé. Exit les assistances à maîtrise d'ouvrage pour les petites communes rurales notamment en matière de construction publique, de travaux routiers et forestiers, de DFCI, ... (Prec n° 18).

Bon nombre d'anciennes subdivisions des ex-DDE qui avaient été maintenues pour permettre l'exercice d'un service public de proximité vont disparaître puis qu'est préconisée la suppression des antennes infra départementales chargées de conseils aux territoires et le renvoi de ces agents vers le régalié (Prec n° 31).

La volonté de fusionner les secrétariats généraux des DD(CS)PP et des DDT(M) dans un même département vont impacter considérablement les effectifs des gestionnaires de proximité des personnels (Prec n° 36).

Ces préconisations rejoignent les objectifs de CAP 2022, réduire la portée des services publics, précariser les effectifs, toujours au détriment des salarié-es et des usagers.

## En bref

### Nouveau jour de férié supprimé ?

Le MEDEF demande la suppression de tous les jours fériés, ça nuit aux rentes des actionnaires. Le gouvernement est déjà prêt à obtempérer partiellement, envisageant le retrait d'un nouveau jour de congé, sous l'alibi de financer la dépendance, le même qu'en 2004, sans que l'argent aille dans le secteur de la dépendance et du handicap comme cela avait été promis. Tout ça pour récupérer 1,5 milliard d'euros dans les poches des salarié-es, alors que 5,4 milliards d'euros ont été donnés aux riches avec la suppression de l'ISF... Vive la France moderne !



### Bientôt un nouveau protocole d'accord égalité dans la fonction publique.

Il est en cours de négociation avec la DGAFP. Le précédent, datant de 2013, n'a pas permis de supprimer les inégalités professionnelles dans la fonction publique, car il y manquait : l'affirmation qu'à travail de valeur égale, salaire égal, et cela implique de fait des revalorisations salariales, un budget dédié, non programmé aujourd'hui. Qu'en sera-t-il du second ? En attendant, le MAA se concentre sur la cellule de dénonciation des discriminations, dont la note de service vient de sortir, et qui ne constitue en rien un outil pour lutter contre les inégalités professionnelles.

### Frais de déplacement

La DGAFP a convoqué trois groupes de travail sur le sujet de l'indemnisation des frais de déplacement. Elle n'a pas fait de proposition et renvoie à une décision du ministre. Les demandes de revalorisation portées par la CGT se basent sur l'évolution des coûts observés par l'INSEE. Aujourd'hui, nous compensons à nos frais les montants insuffisants accordés aux frais de mission.

**Ça nous  
concerne  
aussi...**



## Menaces sur le droit de grève en France

Alors que les mouvements de contestation s'amplifient, dans tous les secteurs, le gouvernement a décidé de ne répondre que par le mépris et la matraque.

Mais il prépare déjà l'avenir, et s'apprête à recourir à la loi pour contraindre les mouvements sociaux. Il s'agit purement et simplement de remettre en cause le droit de grève.

Inscrit dans la constitution, le droit de grève est une liberté fondamentale des salarié-es. C'est à dire qu'on leur reconnaît une place dans le monde du travail, un libre arbitre et un rôle dans l'organisation du travail.

Un projet de loi sur l'encadrement du droit de grève va être soumis à l'assemblée. Il porte sur trois points :

- délai de préavis de 10 jours : aujourd'hui, pas de délai pour le privé, 5 jours pour le public.
- illégalité des grèves à motif « politique » : comment qualifier une grève politique ? Les mouvements de 2016 sur la loi travail seraient illégaux si cette loi passait.
- la grève dans le service public soumise à un vote à bulletin secret et approuvée par au moins 50 % des salarié-es : au-delà de l'usine à gaz que cela représente, cet article remet en cause la légitimité des salarié-es à s'organiser.

Les grandes avancées sociales dans notre histoire ont été obtenues par la résistance de salarié-es, au prix de sacrifices importants : pertes de salaires, licenciements, et même comme on l'a vu dernièrement avec les goodyear, condamnations.

S'attaquer au droit de grève est toujours dans les premières mesures des régimes totalitaires. Voulons-nous vivre dans un pays qui nous accule, qui nous exploite, nous réduit à un statut de bêtes de somme : travaille et tais-toi !

Et bien non, et si faire grève c'est bientôt hors la loi, alors soyons toutes et tous pirates !

Finissons avec un peu de musique, paraît que ça adoucit les mœurs, une chanson des Sales Majestés que nous vous invitons à découvrir : [Marche ou crève](#)

## UNE CGT PLUS FORTE CONFORTERA VOS DROITS

### **BULLETIN DE CONTACT CGT AGRI**

#### **Coordonnées Personnelles**

**Nom** .....

**Prénom** .....

**Mail** ..... **Tél.** .....

Fait à ..... le .....

Je souhaite obtenir un contact avec un-e représentant-e CGT Agri

Je souhaite adhérer au syndicat CGT Agri

**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.**

Ce bulletin est à votre disposition comme outil d'informations, d'échanges et de réflexion.

**Contactez la CGT Agri** : 3 rue Barbet de Jouy 75 349 PARIS CEDEX 07 – Tel : 01 49 55 55 89

Mail : [cgt.agri@agriculture.gouv.fr](mailto:cgt.agri@agriculture.gouv.fr) – Site : [cgt-agri.fr](http://cgt-agri.fr)